



# STELLA DUPONT

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 20 FÉVRIER 2019

## Taxes sur les titres de séjour des étrangers : les réduire pour favoriser l'intégration des étrangers en France

La commission des finances de l'Assemblée Nationale m'a confié une nouvelle mission parlementaire relative aux taxes payées par les étrangers autorisés à demeurer en France lors de l'octroi de leurs titres de séjour. Alors que les étrangers disposent, le plus souvent, de très peu de moyens financiers, les diverses taxes dont ils doivent s'acquitter pour obtenir un titre de séjour sont élevées. Pour une personne seule, ce montant peut aller jusqu'à 609 euros.

En découle un besoin d'aide financière, qui ne répond pas aux objectifs poursuivis par l'octroi d'un titre de séjour, visant à sortir la personne de la précarité en permettant son autonomie, notamment financière, et à favoriser son intégration. D'autre part, ce coût élevé peut faire basculer une personne fragile dans la précarité et constituer un frein à son insertion. Enfin, il pèse inutilement sur les collectivités ou associations qui accordent des aides financières, alors même que leurs fonds proviennent de l'Etat (subventions ou dotations).

Dans la pratique, nombreuses sont les situations dans lesquelles le titre de séjour a effectivement été fabriqué par la Préfecture, mais n'est que très tardivement récupéré par la personne, faute de moyens financiers permettant de s'acquitter de ces taxes. Certains titres ne seraient même jamais récupérés. Cette situation est un non-sens et est symptomatique d'un dysfonctionnement réel.

En tant que Rapporteuse de cette mission d'information – présidée par Jean-François Parigi, Député de Seine-et-Marne -, je rendrai mon rapport début avril.